

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 4 avril 2022 à l'adoption du règlement suivant :

- 110-14-2022 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les entreprises de transport dans la zone C-11*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray d'un certificat de conformité le 7 avril 2022 et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville du 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, ou par courriel à [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca).

Ce règlement est entré en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 11 avril 2022



---

Marie-Josée Charron,  
Greffière